

## Différents types de séjours et partenariats proposés par la SRIAS

(mise à jour le 15 mars 2021)

---

Pour l'année 2021, La SRIAS des Pays de la Loire, a décidé de maintenir le quotient familial mis en œuvre courant 2020 au regard du contexte sanitaire, afin de favoriser les départs en vacances pour les agents, tout en maintenant les engagements auprès de l'ensemble de nos partenaires du tourisme social et solidaire.

Les inscriptions sont à effectuer auprès des prestataires. Ils sont également à vote écouté pour répondre à vos questions.

Les séjours sont accessibles aux enfants ou adultes porteurs de handicap. Prendre contact avec l'organisme choisi pour accord préalable.

*Ces informations sont susceptibles d'évoluer en cours de l'année suivant les partenariats pouvant être conclus et au regard du contexte sanitaire.....*

<b>1) LES SEJOURS LINGUISTIQUES</b>	<b>page 3</b>
<b>2) LES SEJOURS ENFANTS</b>	<b>page 3</b>
<b>3) LES SEJOURS SPORTIFS</b>	<b>page 4</b>
<b>4) LES SEJOURS ADULTES ou FAMILLES</b>	<b>page 5</b>
<b>5) LES SEJOURS SENIORS</b>	<b>page 6</b>
<b>6) LES JEUNES ADULTES PORTEURS DE HANDICAP (enfant d'agents de l'État)</b>	<b>page 7</b>

## Les droits aux subventions et le calcul du Quotient Familial



Pour l'année 2021, une seule subvention par foyer fiscal pour les séjours familles et une seule subvention par enfant ayant-droit.  
Le séjour +18 ans porteur de handicap n'est pas concerné par cette disposition.

### Quotient familial SRIAS (calcul du quotient familial mensuel – QFM) – année de référence 2020

- Revenu fiscal de référence : revenus annuels après déductions, réductions diverses et imputations
- Nombre de parts fiscales : parts qui figurent sur l'avis d'imposition selon le nombre d'enfants ou de personnes à charge.

Calcul du quotient familial mensuel :

Dernier revenu fiscal de référence du foyer  
(12 X par le nombre de parts fiscales)

**Exemple :** pour une famille de 2 enfants ayant un  
revenu fiscal de référence de 15 567 €

le QFM sera de :  $\frac{15\ 567}{12} = 432$  €

Tranche	Quotient familial mensuel	Subvention du séjour SRIAS
1ère	De 0 à 770 €	75 % des frais de séjour avec un maximum de 500 €
2ème	De 771 à 1 250 €	60 % des frais de séjour avec un maximum de 400 €
3ème	De 1 251 à 1 729 €	40 % des frais de séjour avec un maximum de 350 €
4ème	De 1 730 € et +	20 % des frais de séjour un maximum de 200 €

*\*partenaire subventionné, partenaire avec lequel la SRIAS a passé une convention permettant l'accès aux prestations proposées par le partenaire à un tarif préférentiel pouvant se cumuler avec une subvention de la SRIAS suivant le barème du quotient familial de la SRIAS ou de celui de l'organisme.*

*\*partenaire conventionné, partenaire avec lequel la SRIAS a passé une convention permettant l'accès aux prestations du partenaire à un tarif préférentiel.*

Toutes les informations de la SRIAS en ligne

[www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire/srias](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire/srias)

Pour nous joindre : [srias.paysdeloire@gmail.com](mailto:srias.paysdeloire@gmail.com)



## LES SEJOURS LINGUISTIQUES



### Ligue de l'Enseignement

Code partenaire : **C 140 00 266**

La SRIAS a décidé de maintenir le dispositif mis en place en 2017 relatif à une offre de séjours linguistiques. Subvention suivant le quotient familial adopté par la SRIAS. Au regard du contexte, les séjours en «immersion» en France métropolitaine sont ouverts à une participation de la SRIAS.

#### Renseignements et réservation :

agence de Nantes au

**02 51 86 33 07**

**[vacances@laligue44.org](mailto:vacances@laligue44.org)**

(partenaire subventionné)

## LES SEJOURS ENFANTS



### Ligue de l'Enseignement

Code partenaire : **C 140 00 266**

Subvention suivant le quotient familial adopté par la SRIAS et dans la limite de l'enveloppe fixée au partenaire dans le cadre de la convention passée. Frais d'adhésion offert.

Accès au tarif 2 suivant la convention passée par la SRIAS.

**Attention le quotient familial de la SRIAS ne s'applique pas !**

#### Renseignements et réservation :

agence de Nantes

au **02 51 86 33 07**

**[vacances@laligue44.org](mailto:vacances@laligue44.org)**

(partenaire subventionné)

Inscriptions en ligne : **[www.cgcv.org](http://www.cgcv.org)**

Renseignements : **07 85 16 11 83**

(partenaire subventionné)

Pas de participation de la SRIAS

**[www.igesa.fr/](http://www.igesa.fr/)**

(partenaire conventionné)

## LES COLOS SPORTIVES

de 7 à 17 ans



Participation de la SRIAS suivant le quotient familial et dans la limite des crédits versés

Code privilège : NSR3

### Réduction de 5 % valable toute l'année

*\* non cumulable avec toutes autres réductions ou promotions*

Séjours en France métropolitaine

Séjours aux Antilles et à l'étranger

Réservation et renseignements à l'agence de Nantes

**UCPA**

7 quai de Versailles 44 000 Nantes

[ucpa.nantes@ucpa.asso.fr](mailto:ucpa.nantes@ucpa.asso.fr)

tel : **3260** dites UCPA (*service 015 €/min + prix appel*)

**0825 880 800** (*0,15 € min*)

*(partenaire subventionné)*

## LES SEJOURS ADULTES ou FAMILLES



Code partenaire : 721149

Participation de la SRIAS suivant le quotient familial et dans la limite des crédits versés à VTF. Séjours également ouverts aux retraités.

- 12 % de remise sur les villages et résidences en France.
- 5 % de remise sur les voyages et les villages « partenaires ».
- Adhésion offerte (40 €)
- Accès aux offres soliaires SRIAS pour les agents dont le QF est inférieur à 1 170 €

Renseignements et réservations :

Par téléphone : 04 42 123 200 (non surtaxé)

Par internet : [www.vtf-vacances.com](http://www.vtf-vacances.com)

(partenaire subventionné)



Participation de la SRIAS suivant le quotient familial et dans la limite des crédits versés à TL44. Séjours également ouverts aux retraités.

L'agent bénéficiera en plus de la subvention de la SRIAS selon quotient familial, de tarifs préférentiels sur sa réservation allant de -5% à -35% sur présentation de la Carte Loisirs ANCAV-SC. A défaut d'être en possession de cette carte au moment de sa demande de réservation, l'agent devra pour confirmer son séjour s'acquitter du montant de la cotisation Carte Loisirs ANCAV-SC 2021 soit 19 € pour la famille

Réservation en ligne :

[tourismeloisirs44.fr/SRIAS/Touristra/](http://tourismeloisirs44.fr/SRIAS/Touristra/)

Renseignements : 02 40 75 91 17

ou par mail [reservations@tourismeloisirs44.fr](mailto:reservations@tourismeloisirs44.fr)

(partenaire subventionné)



Code de réservation : MFZ

- 10 % en toute saison, cumulables avec les offres primo, certaines promotions et les points de fidélité acquis dans les 3 dernières années. (Hors destinations partenaires)
- 50 % de réduction pour les enfants en ½ pension ou pension complète sur le tarif adulte, en plus de la remise partenaire.

Renseignements et réservation :

04 84 311 311

[contact@azureva-vacances.com](mailto:contact@azureva-vacances.com)

[www.azureva-vacances.com](http://www.azureva-vacances.com)

(partenaire conventionné)



Code partenaire : PAR4633

- 12 % de remise en toute saison,
- 5 % de remise hors destinations partenaires

Renseignements et réservation :

04 77 56 66 09

<https://www.vacances-ulvf.com>

(partenaire conventionné)



### Ligue de l'enseignement

10 % sur les villages vacances pour tous

Réservation et renseignements : **02 51 86 33 07**  
ou [vacances@laligue44.org](mailto:vacances@laligue44.org)

Code partenaire : **SRIAS441**

Voir aussi les offres promotionnelles proposées  
(séjours Inde, Afrique du Sud, Chine...).

*(partenaire conventionné)*



Renseignements et réservations :  
[fondationjeanmoulin.fr](http://fondationjeanmoulin.fr)

*(partenaire conventionné)*



**UCPA de 18 à 55 ans :**

Code partenaire : **NSR3**

pas de participation de la SRIAS

5% de réduction sur toute l'année.

Renseignements et réservation :

[www.ucpa.com](http://www.ucpa.com)

3260 dîtes UCPA (0,15 € TTC/MIN

[www.labalauere.com](http://www.labalauere.com) – 05 62 97 46 46

*(partenaire conventionné)*



Renseignements et réservation :

<http://www.igesa.fr/>

*(partenaire conventionné)*

## LES SENIORS EN VACANCES



En partenariat avec VTF et l'ANCV participation de la SRIAS à hauteur de 100 € par personnes retraitées de l'État dans la limite de la participation de la SRIAS versée à VTF.

L'ANCV : <http://seniorsenvacances.ancv.com>

VTF : 04 42 123 200 (non surtaxé)

## LES JEUNES ADULTES PORTEURS DE HANDICAP (enfant d'agents de l'État)

*séjour mutualisé avec la SRIAS Bretagne*

Séjour de deux semaines en août pour 8 jeunes (+18 ans) ou plus (dans la limite de 12) est proposé chaque année par la SRIAS.

Dates et lieu suivant le prestataire : informations transmises ultérieurement

Participation financière :

20 % du coût total individuel du séjour (famille imposable)

10 % du coût total individuel du séjour (famille non imposable)

***Informations complémentaires transmises ultérieurement***